



**CONTRAT D'ACCES AUX LIGNES FTTH DE VALOFIBRE DEPLOYEES EN DEHORS DES ZONES TRES
DENSES**

ANNEXE 2 – PRIX ET PENALITES

V2.0

La présente annexe tarifaire (version 2.0) s'applique à compter du 1^{er} septembre 2016

Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont indiqués en Euros (€) Hors Taxes (HT) et ne s'appliquent que sur la base des droits et redevances connus à la date de publication de la présente annexe. VALOFIBRE précise notamment que pour tout tarif n'y figurant pas ou pour toute modification des conditions d'utilisation du réseau sous-terrain, VALOFIBRE sera amenée à en publier une nouvelle version.

L'ensemble des tarifs peut varier en fonction de la Zone de cofinancement concernée, et éventuellement en fonction des Lots si les tarifs venaient à varier substantiellement au sein d'une Zone. En outre VALOFIBRE peut modifier à tout moment les tarifs applicables.

1. Tarifs applicables au Point de Mutualisation

En ce compris les redevances d'usage du domaine public le cas échéant et la maintenance

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 300 lignes (hébergement Passif)	PM	A	0
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 1000 lignes (hébergement Passif)	PM	A	0
Frais d'accès au service par module demi-tête pour un PM 1000 cas du co-investissement	Demi-tête	A	0
Frais d'accès au service par module quart de tête pour un PM 300 cas du co-investissement	Quart de tête	A	0
Frais d'accès au service par module demi-tête pour un PM 1000 cas de l'accès à la ligne en location	Demi-tête	A	0
Frais d'accès au service par module quart de tête pour un PM 300 cas de l'accès à la ligne en location	Quart de tête	A	0
Passage d'un câble entre infrastructure Orange et un local / shelter accueillant un ou plusieurs PM	PM	A	2523

2. Tarifs applicables au Raccordement au PRDM¹

En ce compris les redevances d'usage du génie civil.

Frais d'accès au service, par commande :

Libellé prestation : Frais d'accès au service - Raccordement au PRDM situé au sein du NRO	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre, moins de 4km, IRU ab-initio	fibre	A	1750
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} à 6 ^{ème} fibre, moins de 4 km, IRU ab-initio	fibre	A	1150
Fibre du PM au NRO : 7 ^{ème} fibre et au delà, moins de 4 km, IRU ab-initio	fibre	A	400
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre et par km au-delà de 4 km, ab initio	fibre	A	145
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} fibre et au delà, par km au-delà du 4 ^{ème} km, ab initio	fibre	A	100
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	1750
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} à 6 ^{ème} fibre, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	1450
Fibre du PM au NRO : 7 ^{ème} fibre et au delà, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	800
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre et par km au-delà du 4 ^{ème} km, a posteriori	fibre	A	145
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} fibre et au delà et par km au-delà du 4 ^{ème} km, a posteriori	fibre	A	125

NB : les tarifications a posteriori données ci-dessus sont modulées en fonction de la date de souscription par les règles indiquées au paragraphe 3b de cette annexe.

Redevance mensuelle: Libellé prestation : Redevance mensuelle - Raccordement au PRDM situé au sein du NRO	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre, longueur inférieure à 1 km	fibre	A	3
Fibre du PM au NRO : 1 ^{ère} fibre, longueur supérieure à 1 km, par km indivisible, au-delà du 1 ^{er} km	fibre	A	3
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} fibre et suivantes, longueur inférieure à 1 km	fibre	A	1
Fibre du PM au NRO : 2 ^{ème} fibre et suivantes, longueur supérieure à 1 km, par km indivisible, au-delà du 1 ^{er} km	fibre	A	1

¹ La tarification sera susceptible d'être complétée ultérieurement concernant le raccordement à un PRDM non situé à l'intérieur d'un NRO

3. Tarifs applicables aux lignes FTTH - cofinancement

a. Tarification ab initio

<i>Libellé prestation</i>	<i>Unité</i>	<i>Zone</i>	<i>Tarif Unitaire</i>
Montant de cofinancement ab initio applicable au Logement Couvert	Ligne	A	201
Montant de cofinancement ab initio applicable au Logement Raccordable	Ligne	A	301

b. Tarification a posteriori

Un coefficient de majoration a posteriori s'applique sur les tarifs ab initio afin de calculer la tarification a posteriori. Il tient compte, pour les Tranches concernées, de la date de réception (D) de l'Acte d'Engagement de l'Opérateur ou de son augmentation, ainsi que de la date (P) de première mise en service de chaque objet concerné par l'Acte d'Engagement dans le réseau de VALOFIBRE.

Si D est antérieur à P, le coefficient de majoration a posteriori vaut 1.

Dans le cas contraire, le coefficient de majoration a posteriori se calcule comme une fonction affine par morceaux du nombre (N) de mois calendaires s'écoulant entre D et P, déterminée par les repères suivants :

N (= D - P)	0	12	24	36	48	60	72	84	96	108	120	132	144	156	168	180
Coefficient de majoration a posteriori	1	1,12	1,14	1,16	1,17	1,14	1,1	1,07	1,04	1	0,96	0,92	0,87	0,83	0,78	0,73
N (= D - P)	192	204	216	228	240	252	264	276	288	300	312	324	336	348	>360	
Coefficient de majoration a posteriori	0,68	0,63	0,58	0,53	0,44	0,4	0,37	0,34	0,31	0,29	0,28	0,27	0,26	0,26	0,25	

c. Redevance mensuelle par Ligne

En ce compris la maintenance et le génie civil

<i>Libellé prestation</i>	<i>Unité</i>	<i>Zone</i>	<i>Tarif Unitaire</i>
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	5

d. Tarifs de maintenance du Câblage Client Final

En contrepartie de la maintenance de CCF par DEBITEX TELECOM, tout Opérateur Commercial titulaire d'une Ligne FTTH doit verser mensuellement un montant ci-après indiqué, qui sera facturé à terme à échoir, à compter de la date de mise à disposition de la Ligne.

Prestation	Unité	Prix mensuel
Maintenance de CCF	Ligne FTTH	0,62 €

Ce montant pourra être modifié ultérieurement, à la hausse ou à la baisse, en fonction des interventions effectivement réalisées par VALOFIBRE.

Cette redevance mensuelle demeure à la charge de l'Opérateur Commercial, nonobstant les réparations qu'il entendrait réaliser lui-même sur des CCF pour lesquels il dispose d'un Client Final.

4. Tarifs applicables aux lignes FTTH – Accès Passif en location

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Redevance mensuelle par Ligne Active (accès passif en location)	Ligne	A	16,40
Frais de résiliation par Ligne Active (accès passif en location)	Ligne	A	0
Frais de migration de l'accès passif en location vers le Co-Investissement	Ligne	A	20
Durée en mois calendaires de la période initiale :			0

5. Tarifs d'installation de CCF

a. Dans le cas d'une prestation confiée par l'Opérateur Commercial à VALOFIBRE

Ce paragraphe correspond à la prestation optionnelle stipulée à l'article 11.2.2 du Contrat.

L'OC réglera, le montant forfaitaire de 250 euros en contrepartie de la réalisation de la prestation de déploiement d'un CCF effectuée par VALOFIBRE en sa qualité d'Opérateur d'Immeuble intervenant sur commande de l'OC qui choisit de ne pas raccorder lui-même le Local FTTH de son client final.

Ce montant n'inclue pas les frais de gestion par ligne mentionnés au paragraphe 6e et 6f.

b. Dans le cas d'une installation réalisée par l'Opérateur Commercial

VALOFIBRE réglera, sur présentation de la facture correspondante par l'Opérateur Commercial, les montants forfaitaires suivants en contrepartie de la réalisation de la prestation de déploiement d'un CCF par l'OC intervenant en tant que prestataire sous-traitant de VALOFIBRE :

<i>Catégorie de CCF</i>	<i>Montant en €</i>
Raccordement monofibre depuis un PBO intérieur	182
Raccordement monofibre depuis un PBO extérieur en chambre	397
Raccordement monofibre depuis un PBO extérieur en façade	652
Raccordement monofibre depuis un PBO extérieur sur appui aérien	751

Si l'OC facture à VALOFIBRE un montant supérieur à ces forfaits, VALOFIBRE ne réglera pas le montant excédentaire, ou le facturera à l'Opérateur Commercial.

6. Frais d'accès au service pour une Ligne FTTH

Les frais d'accès service sont dus par un Opérateur Commercial qui veut bénéficier d'une Ligne Active. Ils sont majorés des frais de gestion et de frais de gestion de raccordement dans le cas où la prestation d'installation du CCF est confiée par l'OC à VALOFIBRE

La contribution redevable par l'OC en contrepartie des droits concédés par VALOFIBRE sur le CCF est un montant forfaitaire de 250 euros.

Après règlement par l'OC, dûment encaissé, VALOFIBRE reversera le montant des frais d'accès à l'Opérateur Commercial qui bénéficiait précédemment de l'usage de la Ligne, mais conservera le montant des Frais de gestion stipulés en 6e et 6f.

a. Option brassage PM

Si réalisé seul : 60 € par brassage

c. Option dé brassage PM

Lorsque l'Opérateur Commercial résilie un accès distant sans que celui-ci soit repris immédiatement par un autre Opérateur, il doit enlever ses jarretières au point de brassage. Il peut faire faire cette opération par Valofibre selon le bordereau suivant

Débrassage au PM : 60 € par débrassage

d. Ancienneté

Les frais d'accès au service se déduisent de la valeur de 250 euros en appliquant à celle-ci un taux d'érosion mensuel proportionnel de 1/240, sur la base du nombre de mois calendaires qui s'écoulent entre la date de première mise à disposition du Câblage Client Final et celle de la mise à disposition de la Ligne à l'Opérateur.

e. Frais de gestion

La fourniture des informations nécessaires au Câblage Client Final fait l'objet de frais de gestion. Ils s'ajoutent aux frais d'accès au service.

Frais de gestion Raccordement Client Final par Ligne	15
-------------------------------------------------------------	-----------

f. Frais de gestion de raccordement d'installation du CCF par VALOFIBRE

Les frais de Gestion de raccordement s'appliquent dans le cas où la prestation de raccordement du CCF est confiée par l'Opérateur Commercial à VALOFIBRE. Ils s'appliquent à la création du CCF. Ils s'ajoutent aux frais d'accès au service.

Frais de gestion de raccordement d'installation par VALOFIBRE par Ligne	90
--------------------------------------------------------------------------------	-----------

7. Pénalités à la charge de l'Opérateur Commercial :

Les montants des pénalités sont exprimés en euros hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Libellé prestation	Unité	Prix unitaire
Pénalité pour cas de défaut d'envoi du compte rendu d'installation de CCF par l'OC	CR	20,00
Pénalité pour déplacement à tort de technicien VALOFIBRE	Signalisation SAV ou intervention pour construction de CCF	125,77
Pénalité en cas d'activation de Ligne sans commande d'accès	Relevé terrain	300,00
Pénalité pour commande d'accès non conforme	Ligne FTTH	41,00
Pénalité pour annulation par l'OC de commande postérieure à l'envoi du CR de commande	Ligne FTTH	41,00

Pénalité pour non confirmation de rendez-vous suite à une réservation dans E-RDV	Ligne FTTH	41,00
Pénalité pour signalisation à tort de SAV	Signalisation	125,77

8. Pénalités à la charge de VALOFIBRE :

En cas de non-respect des engagements de délai calculé sur 95^{ème} centile tels que définis à l'article 11 du Contrat, VALOFIBRE s'engage, sous réserve du respect par l'OC du protocole d'échange d'information spécifié en annexe du contrat, à verser sur demande de l'Opérateur, une pénalité forfaitaire, dans le cas où le non-respect en cause est exclusivement imputable à VALOFIBRE.

Si, au titre d'un ensemble de CR, le délai calculé au 95^{ème} centile respecte l'engagement associé, VALOFIBRE n'est redevable d'aucune pénalité pour cet ensemble et sur la période mensuelle considérée.

A contrario, pour un ensemble de CR, si le délai calculé au 95^{ème} centile ne respecte pas l'engagement de délai associé, VALOFIBRE sera redevable d'une pénalité pour chaque CR de cet ensemble qui ne respecte pas ce délai.

La pénalité pour chaque CR est fonction du nombre de jours ouvrés de retard :

- en deçà de cinq (5) jours ouvrés de retard, une pénalité de base par jour ouvré de retard de cinquante centimes d'euros (0,50 €) sera appliquée ;
- pour tout retard supérieur à cinq (5) jours ouvrés, une pénalité de deux euros (2,00 €) par jour ouvré de retard sera appliquée.

L'ensemble de ces pénalités est plafonné à un montant de quinze euros (15,00 €) par ligne commandée.